

Règlement du Concours « Faites la Une ! » de l'académie de Rennes Edition 2015

Article 1 :

Le concours « Faites la Une » est ouvert à tous les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie. Les élèves concourront dans l'une des quatre catégories suivantes : école maternelle, école élémentaire, collèges (6^e/5^e et 4^e/3^e), lycées.

Article 2 :

Les élèves devront envoyer des productions de groupes constitués d'au moins trois élèves ou de classes.

Article 3 :

Les participants pourront recueillir, le lundi 23 mars 2015, à partir de 8 heures, une sélection d'une quinzaine de dépêches, de photos et d'infographies d'actualité, accessibles par Internet, sur le site académique, dans l'espace éducatif puis dans l'espace Clémi. Cette sélection aura été élaborée avec les journalistes de l'Agence France Presse. A partir de ce corpus, les équipes participantes sélectionneront et hiérarchiseront les dépêches pour concevoir leur(s) UNE d'un journal imaginaire ou « à la manière de ... ».

Article 4 :

Chaque UNE devrait ou pourrait comporter :

- le nom du journal
- l'oreille droite mentionnant le nom de l'établissement et son adresse ainsi que les noms du directeur de publication, du rédacteur en chef et de l'équipe d'élèves journalistes
- des titres avec chapeau, titrailles
- des illustrations (photos, infographies : uniquement celles mises à disposition dans le cadre du concours, dessins de presse réalisés par les élèves, photomontages...)
- le début d'articles qui renverraient aux pages intérieures du journal, et dans ce cas les articles restent incomplets
- une mise en colonnes
- un éditorial expliquant la ligne éditoriale du journal imaginé ou tout au moins les choix des sujets à la Une
- une publicité créée par les élèves

Chaque Une pourra être élaborée dans la langue de votre choix : française, étrangère (vivante ou ancienne) ou régionale.

Article 5 :

Les participants peuvent utiliser des logiciels de mise en page mais aussi les ciseaux et la colle pour fabriquer les Unes manuellement. Les textes doivent obligatoirement être dactylographiés, à l'exception des classes de grande section maternelle, des CP et CE1. Les Unes seront présentées dans un format A4 ou A3 (de préférence).

Article 6 :

Les participants peuvent solliciter le coordonnateur départemental du Clemi pour une aide pédagogique. Grâce à l'inscription à la Semaine de la Presse, les classes bénéficient d'un kiosque de presse française leur permettant de travailler sur des Unes.

Article 7 :

Les différentes Unes seront envoyées dès qu'elles seront achevées au CLEMI académique, soit par voie postale, soit par courriel, en veillant à compresser les fichiers et à les transmettre de préférence en format pdf pour **le vendredi 10 avril 2015** dernier délai.

Pour l'envoi : clemi.bretagne@ac-rennes.fr

ou
Rectorat
CLEMI Bretagne
Concours « Faites la Une »
96 rue d'Antrain CS 10503 - 35705 RENNES Cedex 7

Article 8 :

Les réalisations seront examinées par un jury académique, composé d'enseignants et de professionnels de la presse courant mai.

Les productions de Unes seront examinées et départagées selon les critères suivants :

- respect des consignes
- affichage du public ciblé par le journal
- cohérence du contenu avec le public visé
- lisibilité, harmonie et impact visuel, mise en page
- originalité de la réalisation
- pertinence de l'illustration
- respect de la déontologie journalistique
- recherche sur le nom du journal

Article 9 :

Chaque établissement ayant pris part au concours recevra un recueil composé d'une sélection de Unes.

Les lauréats recevront leurs prix à l'occasion d'une rencontre avec des journalistes professionnels. La date de la remise des prix (courant juin) sera communiquée ultérieurement aux différents gagnants.

Article 10 :

Les productions, libres de droit, resteront à la disposition du jury afin d'être utilisées éventuellement à des fins pédagogiques.

La sélection de Unes transmise à toutes les classes participantes sera également mise en ligne sur le site de l'académie.